



Département des LANDES

Arrondissement de DAX

Canton de PAYS

MORCENAIIS TARUSATE

COMMUNE DE MEILHAN
Procès-verbal des délibérations
CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 13 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Patricia LOUBERE, Maire, après convocation légale.

| | | |
|--|----|--------------------------------------|
| Nombre de membres afférents au conseil municipal | 15 | Date de la convocation 07/05/2025 |
| Nombre de membres présents | 12 | |
| Nombre de pouvoirs | 01 | Date de la publication |
| Nombre de suffrages exprimés | 13 | |
| Quorum | 08 | |

Présents : M^{me} LOUBERE Patricia, M. LACOSTE Claude, M^{me} HUREL Catherine, M. CHABANNE Éric, M. LAULOM Vincent, M. MEURIS Olivier, M^{me} DESPOUYS Véronique, M. LOUBERE David, M^{me} LAPETRE-TAUZIET Nadège, M. SOUX Benoit, M^{me} LINXE Justine, M^{me} CHARON-BURNEL Mathilde

Excusé : M. TESTEMALE Maurice

Absentes : M^{me} DUCROT Stéphanie, M^{me} ILHARDOY Sandra

Procuration : M. TESTEMALE a donné procuration à M^{me} CHARON-BURNEL

Secrétaire de séance : M^{me} HUREL Catherine

OPERATION N° 2505 - TRAVAUX REAMENAGEMENTS VOIRIES ROUTE DU CHATEAU D'EAU, ROUTE DU BOS DE MARSACQ, ROUTE DU BALASSON

DELIBERATION N° 2025-021

VU l'article 11 du décret n° 2022-1008 du 15 juillet 2022 modifiant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux provisions et dépréciations,
 Considérant que les voiries communales route du château d'eau, route du Bos de Marsacq, route du Balasson nécessitent des travaux de réaménagement de voirie, pour permettre une amélioration du service rendu, garantir la sécurité et le confort auprès des usagers,

Considérant que ces travaux de réaménagements de voiries vont permettre d'améliorer la résistance mécanique, s'agissant de travaux de renforcement par augmentation d'épaisseur, par changement de la qualité des diverses couches.



Considérant que la Société BTP Bautiaa a transmis un devis qui a été approuvé en séance du conseil Municipal du 13 mai 2025 pour un montant HT de 75 728,020 € et un montant TTC de 90 873,60 €.

Considérant la délibération approuvant le budget primitif 2025, notamment l'opération n° 2505, réaménagements de voiries,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de retenir la proposition de la société BTP Bautiaa pour un montant HT de de 75 728,020 €, soit un montant TTC de 90 873,60 €.
- **DIT** que le règlement interviendra à l'opération 2505 réaménagements de voiries
- **APPROUVE** le plan de financement établi ainsi :

| DEPENSES | MONTANT DEPENSE € HT | RECETTE | MONTANT RECETTE € HT |
|--|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| Travaux réaménagement voirie Route du château d'eau | 20 438,00 | Fonds de concours CCPT | 37 864,00 |
| Travaux réaménagement voirie route du Bos de Marsacq | 39 916,80 | | |
| Travaux réaménagement voirie route du Balasson | 15 373,20 | Fonds libres commune | 37 864,00 |
| TOTAL | 75 728,00 | | 75 728,00 |

- **SOLLICITE** les Fonds de Concours de la Communauté des Communes du Pays Tarusate à hauteur de 50% du montant HT, soit un montant de 37 864,00 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures au registre,

Le Secrétaire de séance
Mme HUREL Catherine

Le Maire,
Mme Patricia LOUBERE



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64 000 Pau Cédex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://telerecours.fr/>). »